

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024-02/1/4 DOSSIER N°6156</b>	<b>VENTE DE LOGEMENTS OPH CREUSALIS - COMMUNES DE LA CHAPELLE-TAILLEFERT ET LA SOUTERRAINE</b>
--	--

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : VENTE DE LOGEMENTS OPH CREUSALIS - COMMUNES DE LA CHAPELLE-TAILLEFERT ET LA SOUTERRAINE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU l'application de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-02/1/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- de donner un avis favorable à la vente de deux logements H.L.M, propriété de l'OPH CREUSALIS, situés sur les Communes de la Chapelle Taillefert, impasse des Fougères (n°1) et La Souterraine rue Eugène Alluau (n°8).

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents afférents à l'aboutissement de chaque dossier.

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Delphine CHARTRAIN, M. Philippe BAYOL, Elus Membres CA OPH Creusalis

**Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**